

**PROCES-VEBRAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2026**

Présents : Monsieur Philippe WERMEILLE, Maire
Mesdames JOLY, LOCU-CHARLIER et MISCHLER
Messieurs GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, LORIN et MICHEL F

Absent : Monsieur MICHEL A

Absent excusé : Monsieur ROYER

Date de la convocation : 25/02/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard PIERRECY

I – APPROBATION PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 DECEMBRE 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes lors de cette réunion.

II – DELIBERATIONS

1. Admission en non-valeur :

Monsieur le Maire présente un courrier du 5 décembre 2025 du Service de Gestion Comptable de Poligny informant la commune que la commission de surendettement des particuliers du Jura a validé les mesures imposées suite au rétablissement personnel sans redressement judiciaire concernant un administré.

Les dettes suivantes sont donc effacées :

- Factures de périscolaire d'octobre 2022 à décembre 2024 pour 1 298.30 € (Budget principal)
- Facture eau 2023 pour 208.90 € (Budget Eau)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

➤ **PREND ACTE** de la décision de justice pour la mise en non-valeur :

- Sur le budget principal de la somme de 1 298.30 €
- Sur le budget Eau de la somme de 208.90 €

2-Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 20 mars 2025 accordant les subventions aux associations, il précise que le conseil municipal avait voté une subvention exceptionnelle pour la création du Comité des Fêtes en 2025 et propose de ne pas la renouveler pour 2026.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 8 voix pour, M. FERREUX s'abstient.

- **DECIDE** de fixer les subventions pour l'année 2026 aux associations suivantes :

- Les Cerisiers Câlines	260 €
- Banque alimentaire	250 €
- Restos du Cœur	250 €

- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

3-Participation communale pour la carte avantages jeunes

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2021 la commune participe à la distribution de la e-Cartes Avantages Jeunes. Cette carte permet aux jeunes de la commune d'avoir des réductions et des gratuités dans les domaines liés à la culture, aux sports, loisirs et commerces et encourage une démarche de consommation locale.

Pour mémoire, la commune a offert en 2024 62 cartes et 83 cartes en 2025.

Monsieur le Maire propose de reconduire cette action, le coût de la carte est de 9 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'offrir la e-carte Avantage jeunes aux jeunes de moins de 25 ans domiciliés dans la commune de Cize.
- **DETERMINE** les modalités d'attribution ; être inscrit au préalable en mairie.
- **FIXE** le nombre à 150 cartes offertes.
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits au budget.

4- Vote des taux des taxes locales

Monsieur le Maire suggère de ne pas augmenter pour l'année 2026 les taux des taxes foncières des propriétés bâties et de propriétés non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer pour l'année 2026 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	36.67 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	28.87 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires :	5.72 %
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

5- Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget Eau

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Mickaël GUTRIN, présente le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Philippe WERMEILLE, Maire, qui peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	OU DEFICIT	OU EXCED.	OU DEFICIT	OU EXCED.	OU DEFICIT	OU EXCED.
Résultats reportés		48 492.73		46 588.68		95 081.41
Opération de l'exer	66 607.62	67 355.93	4 089.96	6 954.90	70 697.58	74 310.83
TOTAUX	66 607.62	115 848.66	4 089.96	53 543.58	70 697.58	169 392.24
Résultats de clôture		49 241.04		49 453.62		98 694.66
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	66 607.62	115 848.66	4 089.96	53 543.58	70 697.58	169 392.24
SULTATS DEFINITIFS		49 241.04		49 453.62		98 694.66

Le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget Eau de la commune de Cize, étant précisé que le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.

6- Vote du Budget Eau 2026

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif Eau de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

002	Déficit antérieur reporté	0.00	002	Excédent antérieur reporté	49 241.04
011	Charges à caractère général	86 776.04	70	Ventes prod fab, prest services	67 000.00
012	Charges personnel	10 000.00	74	Subvention d'exploit (virt commune)	
014	Atténuation charges (Redevances)	13 000.00	75	Recouvrement sur créances	
022	Dépenses imprévues	0.00			
65	Autres charges gestion courante	1 000.00			
67	Charges exceptionnelles	2 000.00			
68	Dotations aux amortissements	600.00			
023	Virment à la section de fonctionnement	0.00			
042	Opérations d'ordre (amortissements)	6 955.00	042	Opérations d'ordre (amort.subventio)	4 090.00
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION		120 331.04	TOTAL RECETTES EXPLOITATION		120 331.04

Résultat d'exploitation
Excédent

INVESTISSEMENT					
N°	CHAPITRES	Proposition 2026	N°	CHAPITRES	Proposition 2026
001	Déficit antérieur		001	Excédent antérieur reporté	49 453.62
020	Dépenses imprévues	0.00	13	Subventions d'investissement	13 870.00
20	Immoobilisations incorporelles	0.00	21	Virement de la section d'exploit	0.0
21	Immobilisations corporelles	66 188.62			0.00
040	Opérations d'ordre (amort.subventio)	4 090.00	040	Opérations d'ordre (amortissements)	6 955.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		70 278.62	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		70 278.62

Conformément à l'article L. 1612-28 du code général territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante peut autoriser le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : % (maximum 7.5 %)
- Investissement : % (maximum 7.5 %)

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL

➤ **APPROUVE** le budget primitif EAU 2026 qui se présente ainsi :

Section de fonctionnement :	Dépenses : 120 331.04 €	Recettes : 120 331.04 €
Section d'investissement :	Dépenses : 70 278.62 €	Recettes : 70 278.62 €
TOTAL BUDGET	190 609.66 €	190 609.66 €

➤ **AUTORISE** le Maire opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %

7- Approbation du Compte Financier Unique – Budget Principal 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Mickaël GUTRIN, présente le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Philippe WERMEILLE, Maire, qui peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	OU DEFICIT	OU EXCED.	OU DEFICIT	OU EXCED.	OU DEFICIT	OU EXCED.
Résultats reportés		59 674.92	90 661.80		90 661.80	59 674.92
Opération de l'exer	620 354.81	694 638.50	70 463.38	223 894.94	690 818.19	918 533.44
TOTAUX	620 354.81	754 313.42	161 125.18	223 894.94	781 479.99	978 208.36
Résultats de clôture		133 958.61		62 769.76		196 728.37
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	620 354.81	754 313.42	161 125.18	223 894.94	781 479.99	978 208.36
SULTATS DEFINITIFS		133 958.61		62 769.76		196 728.37

Le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget Eau de la commune de Cize, étant précisé que le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.

8- Vote du Budget Principal 2026

M. le Maire présente à l'assemblée le budget principal de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
N°	CHAPITRES	2026	N°	CHAPITRES	2026
11	Charges à caractère général	212 323.37	2	Excédent antérieur reporté	133 958.61
12	charges de personnel	219 580.00	13	Atténuations de charges	0.00
14	Atténuations de produits	2 000.00	70	Produits des services	157 260.00
22	Dépenses imprévues	0.00	73	Impôts et taxes	11 450.00
23	Virement section d'investissement	174 445.24	731	fiscalité locale	221 500.00
65	Autres charges gestion courante	54 760.00	74	Dotations et participations	99 500.00
66	Charges financières	17 200.00	75	Autres prod de gest courante	70 140.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00	76	Produits financiers	500.00
68	Dotations aux amort, aux dépréciat ...	1 500.00	77	Produits exceptionnels	0.00
42	Opérations d'ordre	11 500.00	42	Opérations d'ordre	0.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		694 308.61	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		694 308.61

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
N°	CHAPITRES	2026	N°	CHAPITRES	2026
1	Solde d'exécution d'invest. reporté	0.00		Excédent	62 769.76
20	Dépenses imprévues	0.00	021	Virement de la section fonctionn.	174 445.24
16	Remboursement d'emprunts	256 100.00	024	Produits des cessions	0.00
20	Immobilisations incorp	0.00	10	Dotations fonds divers	11 100.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	13	Subventions d'investissement	70 900.00
21	Immobilisations corporelles	257 700.00	16	Emprunts	73 035.00
23	Immobilisations en cours	0.00	21	Immobilisations corporelles	110 050.00
			23	Immobilisations en cours	0.00
40	Opération d'ordres	0.00	40	Opérations d'ordre entre sections	11 500.00
41	Opérations patrimoniales	0.00	41	Opérations d'ordre entre sections	0.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		513 800.00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		513 800.00

Conformément à l'article L. 1612-28 du code général territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante peut autoriser le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : % (maximum 7.5 %)
- Investissement : % (maximum 7.5 %)

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL

➤ **APPROUVE** le budget principal 2026 qui se présente ainsi :

Section de fonctionnement :	Dépenses : 694 308.61 €	Recettes : 691 308.61 €
Section d'investissement :	Dépenses : 513 800.00 €	Recettes : 513 800.00 €
TOTAL BUDGET	1 208 108.61 €	1 208 108 .61 €

➤ **AUTORISE** le Maire opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %

III - Dossiers en cours

Préparation des élections municipales du 15 mars 2026.

IV- Questions diverses

Monsieur Bernard PIERRECY informe le conseil municipal que dans le cadre de France 2030, l'ONF a replanté sur les parcelles n°10, 11, 15 et 16 les essences d'arbres suivantes : Chêne Césille, Pin Salzman, Sapin Céphalonie, et cormier (fruitier)

Monsieur PIERRECY fait part des consommations de pellets en 2025 concernant les bâtiments communaux :

- Bâtiments mairie et ancienne école : 13, 060 tonnes
- Groupe scolaire- Maison du Bief : 13, 020 tonnes

La séance est levée à

Le secrétaire de séance,

Bernard PIERRECY

Le Maire,

Philippe WERMEILLE